



Coupure de chauffage en période d'hiver

Par **amelcoq**, le **28/02/2008** à **14:16**

J'ai emménagé le 12 février 2008 dans un appartement.
Le propriétaire m'avait dit que je n'avais pas besoin de me dépêcher pour aller me faire connaître à l'EDF car les compteurs n'étaient pas fermés.

Malheureusement quand je suis rentrée à mon domicile le 27 février 2008, mon courant avait été coupé et je suis au chauffage électrique.

Je voulais donc savoir si EDF avait le droit de couper le courant sachant que nous sommes en période d'hiver et que le chauffage ne fonctionne plus car il est électrique?